

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de K ESSAYAR), S CIVIER (proc de M ALLAMEL), J DAUMAS, C FAURE (proc de JY MEYER), R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P GAILLARD et MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE (proc de JY PONTHER), JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, P DUPONT, D BERLAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de S GENEST et J BOYER), G FANGIER (proc de M CHAZE), S REYNIER (proc de C WIOT), G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET (proc de M TAUPENAS), B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 33

Procurations : 12

Votants : 45

Absents : 7

Date de convocation : 05/04/2022

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents : G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, J LAFFONT, J SEBASTIEN, A CHARROUD et V VANDUYNLAGER

En présence des suppléants non votants :

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Aubenas - l'aménagement de la RN 102 giratoire et route de Vals lieu-dit « Les pins de Bernardy ».

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie d'Aubenas relatif à l'aménagement de la RN 102 giratoire et route de Vals lieu-dit « Les pins de Bernardy » ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 22 mars 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne l'aménagement de la RN102 giratoire et route de Vals lieu-dit « Les pins de Bernardy ». La D.I.R a informé la ville d'un programme de travaux sur la RN 102. La ville d'Aubenas a donc identifié les travaux pouvant être réalisés au préalable, réseaux Aep, assainissement, DECI (défense extérieure contre l'incendie) & réseaux secs dont la fibre.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 80 000 € soit 20.52 % du montant HT du projet estimé à 390 000 €, le reste étant financé par l'Etat et 39.49 % d'autofinancement de la commune.

Ces 80 000 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Aubenas de 840 731 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 355 694 €.

(NB : le solde sur enveloppe de la commune s'établit à 275 694 €)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 80 000 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie d'Aubenas pour financer l'aménagement de la RN 102 giratoire et route de Vals lieu-dit « Les pins de Bernardy » ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Aubenas, initialement de 840 731 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 12 avril 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220411-DEL11042022-15-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022